



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 98228

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation des radios libres et leur financement. La radiodiffusion associative locale avec ses 680 entreprises de l'économie sociale, ses 2 600 salariés dont plus de 400 journalistes professionnels et ses 20 000 bénévoles est un acteur majeur de la culture française de même qu'un acteur économique incontournable. En exploitant près de 15 % du parc des fréquences hertziennes français, les radios libres associatives captent un auditoire de plus de 2 millions d'auditeurs. Leur financement repose sur deux piliers : d'une part, les ressources propres des associations et les subventions des collectivités territoriales et, d'autre part, le Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) doté actuellement de 29 millions d'euros. Or, depuis deux ans, les associations de radiodiffusion locales subissent une baisse de dotation du FSER de 18 % qui les fragilise au moment où elles se sont engagées dans un processus de professionnalisation qui entraîne une augmentation de la masse salariale de 4 %. C'est pourquoi elle lui demande si une augmentation du budget du FSER et la mise en place d'un fonds spécifique pour l'éducation aux médias sont prévus dans le PLF 2017.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication porte une attention toute particulière au tissu exceptionnel de radios associatives dont la France est riche. Chaque année, près de 700 radios associatives bénéficient du soutien du FSER, qui représente en moyenne 40 % de leurs ressources. L'action culturelle au plus près des territoires est une priorité, et les radios associatives jouent un rôle central en la matière. Que ce soit dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou dans les campagnes, leur mission de communication sociale de proximité contribue, souvent de façon décisive, au renforcement du lien social. C'est pourquoi, dans le projet de loi de finances 2017, malgré le contexte particulièrement contraint des finances publiques, le ministère de la culture et de la communication veillera à ce que le FSER bénéficie d'une dotation augmentée, afin de marquer la volonté du Gouvernement de favoriser le développement d'un dispositif qui a fait ses preuves et de soutenir l'économie parfois fragile de ces acteurs, dont la contribution au pluralisme du paysage radiophonique est essentielle. S'agissant de l'éducation aux médias, qui est un enjeu démocratique, citoyen et éducatif majeur, la ministre de la culture et de la communication tient à rappeler que le soutien du ministère en faveur des radios associatives relève du FSER et doit donc s'inscrire dans ce cadre. Pour autant, la réforme du fonds, effective depuis l'année 2015, a précisément pour objectif de renforcer la sélectivité des aides versées. L'octroi de la subvention sélective est désormais conditionné à la réalisation d'actions culturelles et éducatives et d'actions en faveur de l'intégration, de la lutte contre les discriminations, de l'environnement et du développement local. Par conséquent, les actions menées par les radios associatives dans les quartiers prioritaires ou liées à l'éducation aux médias et à l'éducation artistique et culturelle sont désormais mieux valorisées.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98228

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 août 2016](#), page 7070

Réponse publiée au JO le : [13 septembre 2016](#), page 8159